

Canton de Vaud
Commune de GIMEL
Plan de l'espace réservé aux eaux (ERE)
Version pour enquête publique

Approuvé par la Municipalité de Gimmel le 21.05.2024

Le Syndic Le Secrétaire

Soumis à l'enquête publique du 01.06.2024 au 30.06.2024

Le Syndic La Secrétaire

Adopté par le Conseil Communal de Gimmel dans sa séance du ...

Le Président La Secrétaire

Approuvé par le Département compétent

Lausanne le : La Cheffe du Département

GENERALITES

- Périmètre du plan d'affectation communal
- Constructions existantes
- Constructions souterraines

ZONES

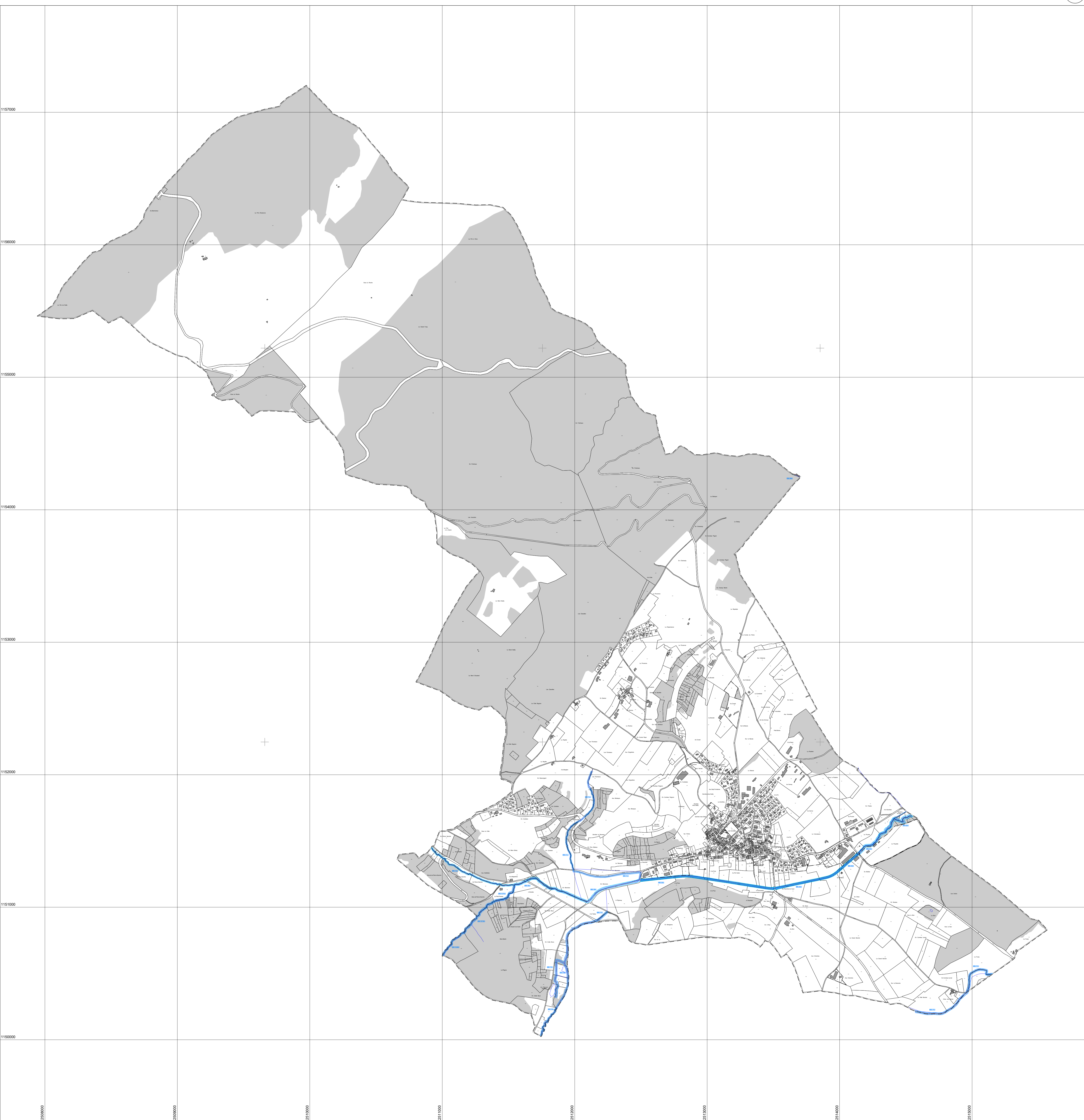
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif

ESPACE RESERVE AUX EAUX

- Espace réservé aux eaux (ERE) selon OEAux art. 41a et c
- ERE<XXm> Largeur de l'espace réservé aux eaux
- Axe du cours d'eau de base
- Axe du cours d'eau corrigé
- Etendues d'eau de base



PLAN DE L'ESPACE RESERVE AUX EAUX (ERE) - 1:10'000



200000 201000 202000 203000 204000 205000 206000 207000 208000

1150000 1151000 1152000 1153000 1154000 1155000 1156000 1157000